



# RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DE LA JUSTICE

## Trop payé ! Circulez ! Vous n'aurez rien !

Voilà en quelques mots comment nous pourrions résumer notre entretien d'aujourd'hui avec la ministre de la Justice et ses conseillers qui n'en n'ont que le titre.

Pour ces têtes pensantes, la décision est prise. Aucune revalorisation statutaire ou indemnitaire, les personnels de surveillance gagnent très bien leur vie grâce aux heures supplémentaires. En effet pour appuyer le tout, leur argument principal est le protocole signé en janvier 2018 et le PPCR qui aurait fait gagner 4 % (en deux ans) de pouvoir d'achat aux personnels de surveillance quand les fonctionnaires n'ont gagné que 1.3% de plus.

Pire encore, nos interlocuteurs nous ont fait une démonstration chiffrée insistant sur le fait que nous étions surrémunérés... Un surveillant stagiaire gagnerait plus de 26291€ net quand un brigadier émargerait lui aussi à près de 36858€ net à l'année...

### DANS UN MONDE MERVEILLEUX SUREMENT... AU MINISTERE DE LA JUSTICE CERTAINEMENT PAS !!

Attractivité du métier pourquoi faire ? La Ministre et ses pseudos conseillers sont très fiers du recrutement aujourd'hui dans la pénitentiaire. Toujours selon eux, le schéma d'emploi est respecté tout en se félicitant que les agents préfèrent prolonger que de prendre leur retraite.

À la question de **FO Pénitentiaire** sur la vacance des postes et sur notre incapacité **RÉELLE** à ne pas savoir recruter et donc à assurer la reprise des extractions judiciaires, notamment sur Paris, ou la mise en place des ELSP, bizarrement ceux qui sont censés la conseiller font la carpe.

Cependant, ces mêmes personnes reconnaissent tout de même qu'après plus de 20 ans passés sur une coursive c'est difficile... Alors (*et ne rigolez pas*), la ministre nous propose de réfléchir à la mise en place pour ces personnels d'une passerelle vers la Police Municipale... !!!

### ILS NOUS PRENNENT POUR DES CONS !!!

Est évoqué, à la marge, la possibilité de cibler des postes qui aujourd'hui sont en catégorie C et qui pourraient basculer en catégorie B ! Encore une fois diviser pour mieux régner.

Malgré tout, un point rapide a été fait sur les questions sécuritaires notamment les brigades cynotechniques, la classification des établissements, l'expérimentation du Taser... Sujets qui effectivement vont dans le sens des demandes de **FO Pénitentiaire** mais qui malheureusement n'occulteront pas l'un des sujets prioritaires de ce début 2019 : **LE POUVOIR D'ACHAT !**

Vous l'aurez compris la Ministre et ses sbires font le pari que nous n'arriverons pas à mobiliser et à repartir en mouvement en brandissant l'arme fatale des sanctions et que les personnels sauront se rappeler de janvier 2018 !

**L'intersyndicale qui s'était réunie hier, lundi, va de nouveau se réunir rapidement afin de discuter des modalités d'actions à mettre en place pour aller chercher notre dû.**

Chers Collègues, si comme **FO Pénitentiaire** tout cela vous donne envie de vomir, si comme nous, vous avez un seul objectif, l'intérêt général des personnels, **le moment de l'Union et de l'Action a sonné.**

FO Pénitentiaire – le 22 janvier 2019

